

Chalon-Sur-Saône, le 30 juin 2025

Monsieur le Président
Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et
Somme
1 rue Pasteur BP 44
71130 GEUGNON

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de Bourbon-Lancy

Nos réf :

Dossier suivi par Anne-Laure MOUGET ☎ 07 78 41 34 64 ✉ almouget@artisanat-bfc.fr

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier en date du 2 juin 2025, concernant le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Bourbon-Lancy.

À la suite de l'étude de votre projet par mes services, je n'ai aucune observation particulière et émet un avis favorable au projet contribuant à la poursuite de l'activité de l'entreprise « Les fromageries de Terre d'Or ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

**Le Vice-Président de la CMAR-BFC,
Président de la CND de Saône-et-Loire**

Jean-Philippe BOYER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • égalité • fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Adresse de correspondance : 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 Dijon Cedex - Tél : 03.73.55.20.20

Siège : 65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon - www.artisanat-bfc.fr - contact@artisanat-bfc.fr

Décret n° 2019 - 1196 du 19 novembre 2019 / SIRET - 130 026 073 00028 - APE 9411 Z